



ASSOCIATION NATIONALE DES POINTS ACCUEIL-ECOUTE JEUNES

ANPAEJ

Membre du Conseil Supérieur du Travail Social
Adhérente à la CNAPE – collège Mouvements

Accès au droit et au soin des jeunes vulnérables

LES PAEJ À L'ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

COMITÉ DE PILOTAGE NATIONAL DU 26 JUIN 2018

Les remaniements qui touchent régulièrement la structure familiale et la société privent certains jeunes de relations structurantes, d'espaces de confrontation positive et de repères sociaux. En retour, les comportements de nombreux jeunes, repli sur soi, gestes de révolte et de violence, consommations excessives, délinquance et radicalisation des conduites, traduit une détresse qui peut les éloigner durablement de la société.

Les équipes des PAEJ ont une fonction centrale pour aider ces jeunes à traiter cette question existentielle de leur devenir et pour soutenir les familles qui font face aux prises de risques de leurs jeunes. En veillant à l'écoute des jeunes et à la qualité du lien social avec eux, et en leur permettant de se maintenir ou de se ré-inscrire dans les dispositifs qui leur sont dédiés, les PAEJ contribuent à prévenir les exclusions et les dérives radicales, et à réduire les inégalités sociales de santé.

Nous présentons ci-dessous quelques exemples donnant à voir la structuration du réseau que permet la mise en place des copils départementaux, et l'articulation du travail des PAEJ avec les politiques publiques destinées aux jeunes vulnérables.

LES EFFETS STRUCTURANTS DU TRAVAIL DE RÉSEAU PILOTÉ PAR LA DDCS DE SEINE ET MARNE

Le point de vue du délégué 77

En 2017, un premier Copil départemental a permis aux 4 PAEJ du 77 de présenter leur action généraliste en prévention des ruptures aux partenaires présents à cette rencontre : **la CAF, la MSA, la CPAM, l'Education Nationale, le Conseil Départemental, l'ARS et la MDA.**

En 2018, la DDCS a mis en place 3 rencontres dans l'objectif d'identifier précisément les points de rupture dans les parcours des jeunes. Cette démarche a permis de structurer les bases d'un réseau partenarial avec la Mission locale, la CAF, la MDA et l'Education Nationale.

La mise en place de ces différentes instances permet aux membres du comité de pilotage des PAEJ de s'impliquer à différents niveaux.

Tout d'abord, la CAF a entrepris de fédérer les acteurs locaux, dont les PAEJ, autour de deux types de risques touchant les familles : la séparation et le deuil.

Du côté de l'Education Nationale, un recensement des besoins des établissements au moyen d'un questionnaire est en cours avec la DSDEN, les résultats devraient être soumis à la réflexion collective à l'occasion d'une prochaine rencontre.

Enfin, les PAEJ sont associés au projet d'extension des MDA 77 dans le sud du département, qui vise à fluidifier les parcours médico-sociaux des jeunes.

Bien que l'investissement des 4 PAEJ du 77 reste limité par l'effectif réduit de leurs équipes (entre 0,8 ETP et 2 ETP par PAEJ), ils se mobilisent du mieux qu'ils peuvent sur ces occasions de coordination.

Nicolas BONO, psychologue au PAEJ de Nemours, délégué du 77

ANPAEJ

Siège Social : Point Ecoute Prévention ARPADE - 39 Bis Rue de Cugnaux - 31300 Toulouse

☎ 05 61 61 80 82 – 📠 Coordination nationale 07 88 49 56 49

✉ anpaej@anpaej.fr - Web : <http://www.anpaej.fr>

ARTICULATION PAEJ/MDA

La construction du partenariat entre les PAEJ des Pyrénées Orientales et la future Maison des ados du 66

Les Pyrénées Orientales se sont dotées dès 2002 d'un solide réseau de PAEJ qui couvre une grande partie du territoire, excepté deux zones blanches, ce qui peut expliquer que le projet d'une MDA n'a vu le jour qu'en 2016.

L'ARS a lancé sa démarche en avril 2016 en associant les 5 PAEJ dès la phase de diagnostic et en annonçant clairement que le projet de MDA s'appuierait sur les dispositifs préexistants : les 5 PAEJ et le réseau ADO 66 qui traite les situations complexes. L'ARS a fait le choix d'un portage associatif et c'est ADO66 qui a été retenu, car regroupant tous les partenaires institutionnels et associatifs du champ social, médico social et sanitaire concernés par l'adolescence et doté d'une bonne pratique du partenariat.

Cette phase de préfiguration, essentielle à la réussite du projet, a exigé deux ans de réflexion, concertation et arbitrages divers, en particulier sur la question du financement et des possibles mises à disposition.

Aujourd'hui, un cahier des charges définit précisément certains principes généraux à respecter, notamment le maintien des deux dispositifs aux missions complémentaires de la future MDA que sont les PAEJ et le réseau ADO 66 ; il explicite d'autre part l'organisation territoriale et les compétences à déployer pour éviter concurrence et confusion avec les dispositifs préexistants. Il rappelle le rôle essentiel du coordonnateur dans l'animation de la MDA et l'articulation avec les structures de soins (hôpitaux et CSAPA notamment), au cœur des missions d'une MDA.

Un protocole entre la MDA et les PAEJ est actuellement en construction ; il précisera la complémentarité des missions de chacun et définira les moyens nouveaux apportés par la MDA sur les zones blanches.

L'association des PAEJ à cette co-construction de la MDA a été facilitée par le fait qu'un représentant des PAEJ siège au conseil d'administration de la structure porteuse et aux instances de pilotage.

*Mariette Desplan, membre du bureau de l'ANPAEJ, déléguée régionale Occitanie, vice-présidente du PAEJ Parenthèse-
mariette.desplan@fontalvie.fr*

PAEJ ET ACCÈS AU SOIN

La prévention du suicide au PAEJ du Cepfi (91)

L'association CEPFI porte deux PAEJ, l'un situé à Saint Michel sur Orge et l'autre à Grigny-Viry-Chatillon, un service de Prévention spécialisée et un Point Ecoute Famille.

L'engagement du Cepfi dans la prévention du risque suicidaire date de 1997. Avec le soutien de l'ARS et du Conseil Départemental, l'association met en place depuis 20 ans des actions de terrain en prévention et en postvention du suicide sur notre territoire essonnien ; elle assure également des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels de l'Essonne qui travaillent auprès des jeunes, dont les professionnels de l'Education nationale.

Au sein des PAEJ du CEPFI, nos professionnels psychologues assurent un diagnostic et un accompagnement des jeunes en souffrance psychique, en lien avec leur famille ; ils les réorientent au besoin vers les professionnels du soin et de la psychiatrie et les accompagnent vers les acteurs de l'insertion.

Ce travail s'appuie également sur les diagnostics réalisés dans le cadre du Contrat Local de Santé 2015-2017 des communes de Grigny-Viry et du CLSM de Grigny, et de l'Atelier Santé Ville de la Communauté d'Agglomération Coeur d'Essonne, qui mettent en évidence des facteurs de vulnérabilité multiples de la population jeune, précarité sociale, difficultés d'accès aux formations qualifiantes et à l'emploi, difficultés d'accès au soin, familles fragilisées.

Dans nos deux PAEJ, nous constatons nette augmentation depuis 4 ou 5 ans des prises de rendez-vous pour des difficultés de relations avec les pairs et des situations de harcèlement scolaire.

Michèle Franck, directrice du CEPFI, déléguée du 91

ARTICULATION PAEJ, PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET CSAPA

Les conditions de la rencontre avec un public qui s'auto exclut (PAEJ de Bourg)

Le PAEJ *Chocolat Chaud* de l'Ain est le résultat d'une action commune menée depuis 1993 entre une équipe de prévention spécialisée (ADSEA01) et un CSAPA (Centre Saliba) qui permet d'offrir un accueil très souple à un public de jeunes ayant tendance à s'exclure des dispositifs existants.

ANPAEJ

Siège Social : Point Ecoute Prévention ARPADÉ - 39 Bis Rue de Cugnaux - 31300 Toulouse

☎ 05 61 61 80 82 – ☎ **Coordination nationale 07 88 49 56 49**

✉ anpaej@anpaej.fr - Web : <http://www.anpaej.fr>

Au vu de l'importance des pratiques de consommations observées par les accueillants, les acteurs ont cherché à améliorer l'accès de ces jeunes aux CJC locales. En 2018 un financement de l'ARS a permis l'ouverture de temps dédiés à une Consultation Jeunes Consommateur (portée par le CSAPA Saliba) au sein du PAEJ.

Pour créer un lien en amont et faciliter l'accès à cette proposition nouvelle, la psychologue participe aussi à certains temps d'accueil au PAEJ où elle apporte une parole orientée sur les questions de santé, complémentaire de celle des éducateurs.

L'action combinée du PAEJ, de la Prévention Spécialisée et du CSAPA a permis de renouer avec divers publics, du fait des allers-retours permanents entre la rue et le PAEJ d'une part, et entre le PAEJ et les autres dispositifs locaux d'autre part.

Roland Février, PAEJ de Bourg en Bresse, vice-président de l'ANPAEJ

ARTICULATION PAEJ ET EDUCATION NATIONALE

L'aller-vers au PAEJ de Nemours (77)

Sous convention, le PAEJ de Nemours intervient dans les 2 collèges et le lycée de Nemours, à raison d'une permanence de 2h toutes les deux semaines animée dans chacun des 3 établissements. Le plus souvent, ce sont les professionnels (infirmière scolaire, assistante sociale, CPE...) qui orientent les jeunes vers la permanence ; le lien de confiance ainsi établi est déterminant pour que le jeune se saisisse de cet échange.

Un lieu adapté et sécurisant pour le jeune tel que le bureau du CPE ou une salle de classe est alors proposé pour un temps de parole confidentiel. Ce premier entretien débouche au besoin vers un suivi de quelques séances au PAEJ. Parfois un professionnel de l'établissement accompagne physiquement le jeune au PAEJ pour le soutenir dans sa démarche.

Une relation de confiance étant désormais établie entre le PAEJ et ces établissements, l'aide du PAEJ est sollicitée dans l'accompagnement de situations complexes qui peuvent survenir, telles que des agressions entre élèves ou des tentatives de suicide.

Cette disponibilité du PAEJ, profitable avant tout aux jeunes, constitue donc également un appui pour les réflexions des professionnels de l'EN, particulièrement engagés dans leur pratique.

*Nicolas Bono, Psychologue au PAEJ de Nemours –
paej@ccas-nemours.fr*

« ALLERS VERS » LE COLLÈGE ET LE LYCÉE AGRICOLE

L'expérience du PAEJ Le Passage à Carpentras

Le PAEJ Le Passage anime, lui aussi sous convention, une permanence hors les murs dans deux établissements scolaires, l'une dans un collège situé à quelques km de Carpentras, et l'autre dans un lycée agricole des environs.

Les modalités de ces permanences ont été adaptées pour répondre au mieux aux attentes des établissements.

Au collège, le PAEJ assure permanence de 2h toutes les trois semaines sur le temps de pause méridienne. C'est l'équipe socio-éducative qui « suggère » à des jeunes qui traversent un passage difficile de venir à la permanence du PAEJ. La plupart d'entre eux se saisissent de cet espace de parole, cette première rencontre débouchant pour certains jeunes vers un deuxième entretien à la permanence du collège, et pour d'autres vers un entretien familial organisé au PAEJ de Carpentras, dans le cadre de l'anonymat et de la confidentialité. C'est le jeune lui-même qui transmet notre proposition à ses parents.

Au lycée agricole, nous nous déplaçons uniquement sur rendez-vous pris par un professionnel de l'établissement ou par le jeune lui-même.

Si ces permanences hors les murs facilitent la prise de contact des jeunes avec le PAEJ de Carpentras, elles contribuent également à l'articulation du PAEJ avec les établissements scolaires du territoire, et aux échanges avec les professionnels de l'Education Nationale.

Certains d'entre eux participent aux commissions d'échanges de pratiques interprofessionnelles et interinstitutionnelles que nous organisons régulièrement avec les acteurs du territoire, 25 institutions se trouvant aujourd'hui concernées par ces commissions de travail.

*Marie-Luce Grégoire, directrice du PAEJ Le Passage à Carpentras -
pej.lepassage@wanadoo.fr*

ARTICULATION PAEJ, MISSION LOCALE ET «GARANTIE JEUNES »

L'aller-vers au PAEJ Alt dans le département 67

Les PAEJ accueillent et accompagnent les jeunes confrontés à des vulnérabilités spécifiques qui risquent de fragiliser leur avenir. Notre partenariat avec les missions locales du département nous permet de

ANPAEJ

Siège Social : Point Ecoute Prévention ARPADE - 39 Bis Rue de Cugnax - 31300 Toulouse

☎ 05 61 61 80 82 – ☎ **Coordination nationale 07 88 49 56 49**

✉ anpaej@anpaej.fr - Web : <http://www.anpaej.fr>

considérer ensemble les freins et les difficultés des jeunes dans leur accès à l'emploi, et donc à leur autonomie sociale.

Sur le département du Bas Rhin, nous animons des permanences régulières au sein de 4 missions locales. Depuis 2015, notre collaboration s'est faite plus étroite avec l'une d'elles, via notre équipe mobile du PAEJ qui nous permet d'aller sur des territoires plus isolés, à la rencontre de jeunes peu mobiles. J'évoquerai deux formes d'interventions que nous menons avec les jeunes suivis par la mission locale, notre accompagnement individuel et nos animations collectives.

Dans l'accompagnement individualisé, les entretiens de soutien avec un psychologue ou un éducateur permettent à ces jeunes majeurs de lever des freins personnels tels que : la difficulté de choisir une voie professionnelle et de s'y engager ; la difficulté de s'émanciper de la tutelle familiale, et l'aménagement de la relation avec les parents sans aller jusqu'à la rupture ; le manque de confiance en ses capacités à réussir professionnellement ; au besoin, il s'agit de leur permettre d'analyser ce qui les assigne physiquement et psychologiquement à un avenir non désiré.

Dans nos actions collectives, nous animons avec les jeunes inscrits dans le dispositif Garantie Jeunes une action que nous avons baptisée « Qu'en dit on ? ».

Nous utilisons comme support un jeu de cartes symbolisant des mises en situations touchant à la vie sociale, à la vie scolaire, à la vie en famille ou avec les parents, à l'usage du numérique, à la vie sexuelle et enfin à la vie professionnelle. Notre objectif est de permettre à chacun de se positionner dans le groupe, d'y prendre la parole de façon adéquate et d'accepter d'entendre la parole des autres comme co-existante à la sienne propre, si possible en faisant abstraction des rivalités et des jugements réducteurs.

En effet, il nous semble nécessaire de permettre à ces jeunes - qui manquent bien souvent de confiance en eux-mêmes - de développer leurs compétences psychosociales en leur donnant l'occasion de s'entraîner, dans le cadre protecteur que nous assurons, à s'exprimer et à s'affirmer sans se sentir désobligné par d'éventuels jugements négatifs.

Ce qui se travaille dans cet atelier : les codes sociaux qui peuvent manquer dans le rapport à l'autre ; les savoir-être qui permettent de distinguer ce qui est

permis de ce qui est interdit par la loi ; apprendre à se positionner en adulte et non plus en tant qu'adolescent. Enfin, les jeunes doivent apprendre que des situations problématiques ou blessantes peuvent être abordées, entendu et retravaillées de façon à « mieux s'en sortir ». De l'avis de la Mission locale comme du nôtre, ce partenariat permet une évolution positive de ces jeunes dans leur parcours. Il est à noter qu'en moyenne 25% des jeunes de chaque groupe prend rendez vous au PAEJ pour continuer cette évolution personnelle dont ils peuvent eux-mêmes mesurer les effets bénéfiques.

*Jérémie Stutz, coordinateur du réseau départemental des PAEJ
et CJC du 67 - j.stutz@alt-67.org*

PAEJ, MISSION LOCALE ET SANTÉ

Le petit Déj' Santé du PAEJ de Villeurbanne

Le PAEJ de Villeurbanne propose aux jeunes suivis par la mission locale son action « Petit déjeuner Santé », qu'il coanime régulièrement avec un partenaire ressource de la ville comme la CPAM, le planning familial ou le point d'accès aux droits.

Les objectifs d'un tel atelier tiennent autant de l'Education à la santé que dans les effets induits par l'articulation des dispositifs à travers des actions coordonnées et « centrées sur les besoins des jeunes ».

En complément de ses nombreuses actions, le PAEJ de Villeurbanne anime également des Groupes à médiation culturelle avec le Théâtre national populaire (TNP) et l'Ecole nationale de musique, dans le double objectif de faciliter une ouverture des jeunes à la culture et à la pratique musicale ; mais aussi faire évoluer les pratiques des professionnels et des institutions culturelles à l'égard des publics « éloignés de la culture », ce qui constitue une autre façon de lutter contre les inégalités sociales.

L'équipe du PAEJ de Villeurbanne

ESJ DE LYON ET RENCONTRES SUR LE NET

Retrouvez [ici](#) les actus et les questions des jeunes en matière de santé...

Parler de ses difficultés personnelles, oser poser une question concernant la sexualité ou la santé se révèle pour certains jeunes une épreuve très délicate, voire indépassable. C'est pourquoi l'Espace Santé jeunes de

ANPAEJ

Siège Social : Point Ecoute Prévention ARPADE - 39 Bis Rue de Cugnaux - 31300 Toulouse

☎ 05 61 61 80 82 – ☎ **Coordination nationale 07 88 49 56 49**

✉ anpaej@anpaej.fr - Web : <http://www.anpaej.fr>

Lyon a développé depuis 2007 une action « échanges sur le net » qui lui permet de rencontrer sur la toile des jeunes que les démarches directes intimident.

Cette action cible également les jeunes qui sont éloignés des dispositifs pour des raisons géographiques par exemple, de même que les jeunes pris par les études ou le travail, qui ne peuvent venir nous rencontrer sur les temps d'ouverture de l'ESJ. A l'usage, nous constatons que des jeunes en difficulté psychique nous rendent eux aussi visite sur nos sites et nos permanences sur les réseaux sociaux. Nous proposons une rencontre physique à ceux qui souhaitent venir rencontrer un accueillant à l'ESJ.

En complément de ses autres actions, cette activité régulière « d'aller vers pour faire venir » les jeunes à l'ESJ permet à l'équipe de nouer des liens sur le net avec des jeunes en décrochage qui ont ainsi l'occasion d'identifier un professionnel de confiance et des lieux ressources où se rendre quand ils sont mis en difficulté.

Xavier VANDERPLANCKE, coordinateur de l'Espace Santé Jeunes de Lyon - esj@crijrhonealpes.fr.

PAEJ ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

L'accompagnement des familles au PAEJ de l'OPEJ

Les professionnels du PAEJ sont souvent amenés à recevoir des parents en plein désarroi face à leurs adolescents ou leurs jeunes en conflit aigu ou en rupture scolaire ou professionnelle. Leur trait commun consiste à une série de comportements mettant symboliquement ou réellement leur existence en danger. Le jeune se sent mal dans sa famille ou met sous tension ses parents.

Lorsque le jeune refuse de venir rencontrer un professionnel du PAEJ, nous proposons dans un premier temps un entretien avec le ou les parents pour faire un point sur leur situation familiale, mieux évaluer la relation parents/ enfant afin de proposer plusieurs pistes de réflexion.

Par ailleurs, qu'ils vivent ensemble ou séparés, il est nécessaire que les parents se réservent des temps de discussion pour voir ensemble comment amorcer tel virage avec leur adolescent, et tenir ensemble un discours commun face à lui. C'est à ce moment là que la médiation familiale peut entrer en jeu entre parents et adolescents.

Le lien parent /enfant par la médiation familiale

Entre parents et adolescents, la tension entre le besoin d'indépendance et le besoin d'appartenance est au cœur du conflit. L'adolescent en conflit avec ses parents, sa famille, ses enseignants, recherche la reconnaissance dont il a besoin.

Lorsqu'en médiation familiale, il se sent entendu et respecté par le médiateur puis par ses parents, son besoin fondamental de reconnaissance est conforté. La reconnaissance de l'autorité parentale n'est pas non plus oubliée par le médiateur familial qui soutient les parents dans leur prise de responsabilité.

Souvent, la responsabilité du conflit parent-adolescent est attribuée par les parents à l'adolescent qui ne répond pas à leurs attentes et vice-versa. Nous entendons fréquemment les mots de faute, tort, culpabilité... En médiation, nous allons plutôt insister sur les demandes et les ressources de chacun.

La présence du médiateur familial, tiers impartial, favorise la reconnaissance de l'un par l'autre et la recherche de solutions mutuellement acceptables.

Le parent reprend sa place de parent et le jeune sa place d'enfant ; l'objectif premier étant d'apprendre une autre façon de communiquer.

Josiane Olendhal, directrice du PAEJ de l'OPEJ – Paris

ARTICULATION PAEJ, CJC ET MDA

L'accès aux soins psychiques au PAEJ de Forbach

Le PAEJEP de Forbach est porté par le CSAPA « Les Wads » (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) de l'association CMSEA, qui porte également un CAARUD (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues) et la CJC Moselle-Est (consultation jeunes consommateurs) qui couvre la ville de Forbach et le bassin houiller.

Tous ces services sont situés dans le même bâtiment, mais chacun dispose d'une entrée et d'un local séparé. Le CSAPA les Wads a fait le choix de compléter les financements du PAEJEP (1,5 ETP) par un mi-temps de la CJC, intégré à l'équipe du point écoute jeunes. Le PAEJ-EP peut ainsi s'appuyer sur deux travailleurs sociaux à plein temps.

En matière de soins psychiques, l'équipe s'appuie au besoin sur le psychologue du CSAPA car il n'y pas de psychologue au PAEJ-EP. Le partenariat développé avec

ANPAEJ

Siège Social : Point Ecoute Prévention ARPADE - 39 Bis Rue de Cugnaux - 31300 Toulouse

☎ 05 61 61 80 82 – ☎ **Coordination nationale 07 88 49 56 49**

✉ anpaej@anpaej.fr - Web : <http://www.anpaej.fr>

la MDA de Moselle facilite l'orientation des jeunes vers la psychologue ou le psychiatre de la MDA. Une permanence du PAEJEP a lieu au sein de la MDA. Cela facilite les orientations de la MDA vers le PAEJEP, et réciproquement.

Le PAEJEP adapte ses orientations à la situation du jeune et en fonction de son domicile, vers le CMP ou le CMPP, ou vers le cabinet d'un psychiatre de ville.

*François CLAVAL, directeur de l'association les WADS,
délégué Grand-Est*

ARTICULATION ANPAEJ ET SG-CIPDR

La prévention de la radicalisation dans les PAEJ

La DGCS a inscrit la prévention de la radicalisation au cahier des charges révisé des PAEJ. A partir de leur mission de prévention du décrochage chez les publics vulnérables, les PAEJ sont de fait amenés à contribuer à la prévention de la radicalisation violente auprès de leurs publics, en complément des mesures de répression du terrorisme du ministère de l'Intérieur.

Les compétences des PAEJ

Pour l'ANPAEJ, il s'agit de concilier la prévention du basculement des jeunes dans la radicalité avec les actions de repérage, d'accueil-écoute et d'accompagnement

psycho-éducatif menées par les PAEJ au quotidien sur les territoires.

Avec d'autres réseaux nationaux, les PAEJ et l'ANPAEJ sont ainsi régulièrement sollicités par les préfetures pour contribuer à l'accompagnement social des jeunes et des familles signalés, en lien avec les CEPRAF (cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles).

L'ANPAEJ a signé dans ce sens une convention nationale donnant un cadre à la prévention de la radicalisation par les PAEJ (cf. les sites du SG-CIPDR et de l'ANPAEJ). Avec les PAEJ, elle apporte sa contribution aux objectifs suivants du SG-CIPDR : densifier les dispositifs de prévention en mobilisant les grands réseaux associatifs ; augmenter les capacités de prise en charge individualisée des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, et de leur famille ; structurer un réseau pluridisciplinaire d'acteurs dans le cadre des contrats de ville et des CLSPD.

Elle contribue aux 3 chantiers nationaux en cours du SG-CIPDR : inscription des actions des PAEJ dans la cartographie nationale des acteurs de prévention ; élaboration d'un référentiel des compétences des acteurs et d'un cahier des charges ; élaboration d'un guide national sur la pratique des réseaux de prévention.

Elisabeth MONNERAT, coordinatrice nationale du réseau des PAEJ

Les situations de vie engendrant précarité, mal être et décrochage chez les jeunes :

- 20 % des mineurs sont pauvres
- 140 000 jeunes (17 %) décrochent chaque année du système éducatif sans diplôme
- 150.000 jeunes sont placés en famille d'accueil par l'Aide Sociale à l'Enfance
- 150.000 jeunes bénéficient d'actions éducatives "AED" ou "AEMO"
- 62.000 jeunes font l'objet d'une saisine du juge des enfants pour mineur délinquant et 16 000 familles relèvent d'une mesure d'aide judiciaire
- Un nombre mal connu de jeunes mineurs fuyant la guerre ou la faim demandent chaque année l'asile en France

Sources DGCS - PJJ - INSEE

ANPAEJ

Siège Social : Point Ecoute Prévention ARPADE - 39 Bis Rue de Cugnaux - 31300 Toulouse

☎ 05 61 61 80 82 – ☎ **Coordination nationale 07 88 49 56 49**

✉ anpaej@anpaej.fr - Web : <http://www.anpaej.fr>